

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02-19003), avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 14 mai 2025, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 776, 5e Avenue sur les lots portant les numéros 2 135 111 et 2 135 112 du cadastre du Québec.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné (au plus tard le 2 mai 2025), faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire d'arrondissement de Lachine par courriel à l'adresse suivante : lachinegreffe@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de demolition »
a/s de Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph,
Montréal (Québec) H8S 2N4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 2 mai 2025 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez aussi le joindre au (514) 872-0311.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 avril 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Pour le Comité d'étude des demandes de permis de démolition



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné Fredy Alzate, secrétaire d’arrondissement de l’arrondissement de Lachine, certifie, conformément à l’article 337 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 776, 5e Avenue sur les lots portant les numéros 2 135 111 et 2 135 112 du cadastre du Québec a paru le 22 avril 2025 sur le site Internet de l’arrondissement de Lachine.

EN FOI DE QUOI, j’ai signé le présent certificat à Lachine, ce 22 avril 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d’arrondissement
